

elle sut ainsi le 26 mars seulement que sa lettre avait été accueillie, et elle l'annonça avec chaleur au confesseur discret qui ne lui révélait rien. * * *

Elle eût été autrement émue si elle avait connu ce qui se passait en ce mois, mars 1899, au Vatican !

Léon XIII, en février, avait donc annoncé son intention de remettre à 1900 la Consécration bien décidée, et il n'y avait plus en effet facilité de la faire en quatre mois pour l'année courante ; mais le Pape fut soudain atteint gravement en sa santé, en ce mois de février, et le 1^{er} mars 1899, la veille du jour où il devait entrer en sa quatre-vingt-dixième année, une opération était devenue tout à coup indispensable, on lui avait enlevé une tumeur de la grosseur d'une orange. Cette opération, d'autant plus douloureuse que la prudence avait interdit le chloroforme, et très hasardeuse à cause de l'âge, fit ressortir la protection extraordinaire de Dieu sur son Vicaire. Aucune complication ne se produisit ; en trois jours la crise était terminée.

Sans pénétrer les sentiments de Léon XIII au lendemain de ce danger de mort, on peut penser qu'il fut impressionné de la révélation de la lettre déclarant que deux fois Notre-Seigneur avait dit (à l'occasion d'autres maladies) qu'il prolongeait les jours de son Vicaire afin qu'il réalise la consécration du genre humain. Cela semble indiqué en cette phrase de l'Encyclique qui fixe l'année 1899 au lieu de 1900.

« Enfin Nous ne voulons pas passer sous silence un motif particulier, il est vrai, mais légitime et sérieux, qui Nous pousse à entreprendre cette manifestation. C'est que Dieu, auteur de tous les biens, Nous a naguère sauvé d'une maladie dangereuse. Nous voulons évoquer le souvenir d'un tel bienfait et en témoigner publiquement notre reconnaissance par l'accroissement des hommages rendus au SacréCœur. »

Laissons ici parler M. Chasle, dont le témoignage est si autorisé et dont le récit a été soumis pour le fond à Léon XIII par le cardinal Vivès :

« La décision fut prise le 25 mars, veille du dimanche des Rameaux. Le cardinal Mazella, S. J., préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, mis au courant de tout, donna un avis on ne peut plus favorable. « Cette lettre est bien touchante, disait-il, et paraît bien dictée par Notre-Seigneur. » Cependant on